

**22<sup>ème</sup> TROPHÉE MACRO PHOTO**  
**3<sup>ème</sup> RENCONTRE VIDEO SUBAQUATIQUE**  
**de l'ÉTANG de THAU**  
**3 et 4 juin 2023**

**COMPETITION :** Photographie et vidéo sous-marine.

**DATES :** Vendredi 2 au dimanche 4 juin 2023

**LIEUX :** ETANG de THAU (SETE)

**DUREE :** Les prises de vues sous-marines se déroulent sur une manche libre et unique le samedi sur l'Etang de Thau.

**CONDITIONS pour les deux membres de la palanquée:**

- être licencié FFESSM (licence en cours de validité),
- minimum brevet de plongeur niveau 2 FFESSM ou équivalent
- assurance complémentaire pour la compétition en milieu naturel,
- certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité
- qualification nécessaire en cas d'équipement particulier

Équipe de deux, obligatoire pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme.

**HEBERGEMENT et REPAS : *Domaine du Lazaret***

223 rue du Pasteur Lucien Benoît 34200 Sète [www.lazaretsete.com](http://www.lazaretsete.com)

**PLONGEE :** (Prévoir de vous munir de deux blocs gonflés par plongeur)

***Ponton de la Bordelaise avec Odyssée Plongée***

37 Corniche de Neuburg 34200 SETE [www.odyssee-sub.org](http://www.odyssee-sub.org)

**PALMARES : *Domaine du Lazaret***

223 rue du Pasteur Lucien Benoit 34200 Sète [www.lazaretsete.com](http://www.lazaretsete.com)

**Formulaire en ligne sur « imagesub » à remplir avant le 25 avril 2023**

<https://forms.gle/om75neUkJcdkSNdR8>

La copie des documents (CM, niveau, licence, assurance) doit être envoyée par mail et le chèque correspondant à la totalité des frais (inscription, nuitée en option, repas ou cocktail sétois supplémentaire) à l'ordre de CRPV P.M. Occitanie est à envoyer par courrier **avant le 25 avril 2023** à

Catherine HERVE

2 Camin de Bazalac 11 570 PALAJA

[Catherine.herve.11@gmail.com](mailto:Catherine.herve.11@gmail.com)

Tel : 06 80 33 85 87

***Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception des paiements***



**FFESSM**  
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE  
OCCITANIE



**FFESSM**  
PHOTO-VIDÉO  
SOUS-MARINE



**22<sup>ème</sup> Trophée macro  
de l'Etang de Thau**

**3<sup>ème</sup> Rencontre Nationale  
de vidéo sous-marine**

**3 et 4 Juin 2023**  
**Sète**

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS  
Commission Nationale Photo-Vidéo Sous-Marine  
Comité Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

[imagesub.ffessm.fr](http://imagesub.ffessm.fr)

## TARIFS

### **COMPETITEUR ou ACCOMPAGNANT PLONGEUR : 90 €**

Frais d'inscription, plongée au ponton de la Bordelaise, en-cas, pique-nique du samedi matin sur place et cocktail sétois du samedi soir au Lazaret.

**Possibilité HEBERGEMENT au Lazaret : 50 €** par nuit et petit déjeuner

**REPAS** supplémentaires possible le dimanche midi au Lazaret : **20 €**

**Cocktail sétois du samedi soir au Lazaret : 45 €** Possibilité personnes supplémentaires

## PROGRAMME

### Samedi 3 juin

07H30 RDV pour tous : Parking de La Pyramide Zone d'activité 10 av de la Bordelaise 34110 Frontignan. Validation inscriptions/formalités administratives/vérification cartes mémoires

#### **Vidéastes :**

**A partir de 08h30** Déplacement et installation sur le site du ponton de la Bordelaise

**09h00** Début de la rencontre (partie sous-marine) pour une **durée de 3 h** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

**12h00** Fin de la rencontre (partie sous-marine).

**13h00** Fin de la rencontre (partie terrestre) remise des cartes à l'organisation

**14h00** Début du montage au Lazaret

**23h00 Fin de Remise des films à l'organisation** au Lazaret

13 h Encas/Pique-nique/Grillade en libre-service pour tous

#### **Photographes :**

**A partir de 8h30** Déplacement et installation sur le site du ponton de la Bordelaise

**9h00** Début de la compétition pour une **durée de 4 h** : plongée libre sur toute la durée de la manche avec deux blocs à disposition

**13h00** Fin de la compétition et Récupération des cartes par l'organisation

**15h00** Remise des cartes aux compétiteurs photographes pour le choix des images au Lazaret

**20h00 Fin de Remise des images choisies (5 vues) par les photographes à l'organisation** au Lazaret

### Dimanche 4 juin

**A partir de 8h00** Accueil des membres des jurys photo et vidéo au Lazaret et préparation d'une chaîne graphique étalonnée

**A partir de 9h00** Délibération des jurys photos et vidéo au Lazaret

**12h00** Proclamation des résultats photo et vidéo ; Projection publique des sélections et du palmarès au Domaine du Lazaret

# ORGANISATION REGLEMENT PHOTO

Epreuve de la Coupe de France de photographie sous-marine animalière.

**Cf règlement de la coupe de France de photographie sous-marine animalière 2021**

<https://imagesub.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/07/bcb007fb5aac8c072535015168faa4f75b3f9826.pdf>

## **Thème**

Le sujet de cette compétition est la macrophotographie et l'émotion animalière de faune fixée ou mobile, privilégiant les attitudes et les expressions animales.

Chaque compétiteur devra rendre 5 vues de sujets variés. Dont une image traitant le « regard animalier ».

**Durée de la Compétition** 1 seule manche libre de 4 heures le samedi de 9 h 13 h

## **Composition de l'équipe**

Équipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnant.

Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

## **Critères de notation**

Le jury notera les images en fonction de :

- la qualité artistique
- la rareté et la difficulté d'approche du sujet
- l'émotion animalière s'exprimant dans les images
- le nombre d'espèces différentes (sur la série)
- la photo « regard animalier » (dernière image de la série)

## **Carte mémoire**

Chaque compétiteur devra fournir une carte mémoire vierge et formatée, elle sera marquée et numérotée par l'organisateur. Seul le format JPG sera accepté.

## **Matériel**

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

## **Utilisation des images**

Les images pourront être utilisées, dans un but non lucratif, pour la promotion de l'activité par les commissions régionales et nationale photo vidéo, par le comité régional et par la FFESSM. L'auteur devra être cité, en cas d'utilisation

## **Règlement prises de vues**

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Au moment de la mise à l'eau le samedi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur qui photographie le numéro tiré au sort.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les quatre heures de plongée.

A la fin des quatre heures du samedi, il rendra au commissaire sur bord, une carte avec maximum 150 images, la première vue identifiera le N° de compétiteur.

L'usage de tous les outils de correction intégrés aux boîtiers est autorisé ; les manipulations correspondantes y compris l'effacement, peuvent se faire sur le bord ou dans l'eau, pendant le temps de la manche, et sans sortir l'appareil du caisson.

Sur l'ordinateur de l'organisation, un dossier informatique sera attribué par compétiteur ; il contiendra deux répertoires : Images brutes et images sélectionnées. Son contenu sera contrôlé par un commissaire indépendant.

Les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition.

Il doit garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

## **Sélection des images :**

A l'issue du temps de sélection (5 h entre 15 h et 20 h) le compétiteur communiquera au commissaire les 5 images retenues et choisies sur son ordinateur (la 5<sup>ème</sup> image concourra pour le prix « regard animalier »). L'inversion, et l'orientation de l'image sont les seules opérations de manipulation de l'image autorisée.

Le commissaire copiera sur l'ordinateur de l'organisation, du répertoire images brutes les images choisies vers le répertoire images sélectionnées. Le commissaire effectuera les opérations d'orientation/inversions choisies par le compétiteur, chaque image sera nommée comme suit : « Compétiteur X Image Y ».

La projection des images numériques au jury et au public se fera par zoom.

# ORGANISATION REGLEMENT VIDEO

**Cf : Règlement des rencontres vidéo subaquatique eau libre 2020**

<https://1drv.ms/b/s!AI4USKNLbFLk81UTwGY0C0D8gDHx>

## **Composition de l'équipe**

Équipe de deux obligatoire, soit 2 vidéastes, soit 1 vidéaste et son accompagnateur.  
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

## **Durée de l'épreuve**

Cette durée sera répartie en trois temps :

- Prise de vue sous-marine : **une seule manche libre de 3 h le samedi matin (09 h 00 à 12h00)**
- Prise de vue terrestre : La réalisation des prises de vues terrestres est autorisée de l'inscription le samedi 7 h 30 au samedi 13 h.
- Montage sera réalisé le samedi après-midi de 14 h à 23 h : les films devront être remis sur un clé USB avant le samedi 23 h.

## **Carte mémoire**

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de la rencontre, samedi matin. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), l'organisation récupère les rushes et ensuite les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition.

Il doit garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

Possibilité d'avoir plusieurs appareils de prise de vue, dans ce cas, chaque carte mémoire devra être formatée dès le début et démarrer avec le numéro d'équipe tirée au sort.

## **Matériel :**

Chaque équipe devra être en possession de son matériel de plongée au complet, les blocs et plombs pourront être mis à la disposition des concurrents se déplaçant en avion ou train après réservation auprès de l'organisation.

## **Utilisation des images**

Conformément à la loi, le vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les films pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

## **Critères de notation**

Le jury notera les images en fonction de :

- les prises de vues
- le scénario
- le montage
- la qualité audio
- l'exploitation/mise en valeur de la faune de Thau

## **Règlement prises de vues**

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats. Dès l'enregistrement du samedi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les 3 H de plongée le samedi et entre l'inscription et 13 h le samedi pour la partie terrestre. A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences, après que l'organisation en ait fait une copie.

### **Montage**

Le vidéaste participant

- Doit :
  - Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre
  - Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 min.
- Peut :
  - Se faire aider par son accompagnateur
  - Utiliser jusqu'à environ 20 % de séquences terrestres
  - Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre (libres de droits)
  - Débuter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences

Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario. Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique et inclure s'il le désire une voix off. Attention au respect des droits d'auteur et aux licences pour les musiques utilisées (diffusion sur le VIMEO de la CNPV et de la région PM Occitanie).

- Utiliser les moyens et traitements d'images disponibles dans sa caméra et son ordinateur personnel.

### **Remise du film**

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation sur la carte mémoire contenant les rushes de la rencontre.

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.

Seul le format 1920x1080 / MP4, format paysage sera accepté.